

**Paulina Borowczyk**  
Maître de conférences  
Philologie Romane à l'Université de Poznań, Pologne



**Résumé :** Dans cet article, on présente les résultats de l'étude concernant les différentes façons de traduction des noms propres qui apparaissent dans les journaux télévisés d'Arte. Tout d'abord, on esquissera une typologie des phénomènes socioculturels dont les noms propres font partie. Ensuite seront brièvement examinées les caractéristiques présentées par les noms propres français et allemands au niveau morpho-lexical. Finalement, on observera la manière dont sont traités les noms propres en traduction. Les noms propres tirés des JT d'Arte serviront d'exemples.

**Mots-clés :** traduction des noms propres, procédé de traduction, traduction audiovisuelle

**Abstract :** In the following article, the results of our study about the translation of proper nouns via Arte TV news will be presented. First we show the typology of sociocultural aspects. Then we will talk about the specific characteristic of French and German proper nouns at the morpho-lexical level. Eventually, we will introduce the different translation procedures used by translators when they are confronted with a proper noun. Some samples from Arte TV news will be provided as a support for this article.

**Keywords :** translation of proper nouns, translation procedure, audiovisual translation

## 1. Caractéristique du corpus

Pour effectuer notre analyse concernant la traduction des noms propres, nous avons choisi un corpus homogène constitué du même type d'émissions, à savoir le journal télévisé. Les émissions dont nous disposons ont été diffusées du 15 avril jusqu'au 30 avril 2002, ce qui constitue au total 480 minutes, soit 8 heures de bande enregistrée. Les émissions ont été enregistrées lors des élections présidentielles en France et des élections régionales en Allemagne (en Saxe-Anhalt) en 2002 et comprennent en majeure partie les campagnes électorales des candidats dans les deux pays et les premières estimations selon des Instituts de sondage (du 15 au 19 avril 2002), le premier tour de la présidentielle en France et les résultats approximatifs des scrutins (le 21 avril 2002), ainsi que les premières réactions après les élections françaises et allemandes (du 22 au 30 avril 2002).

Le choix de ce laps de temps pour faire des enregistrements n'était pas un hasard. On tenait beaucoup à ce que ce soit un recueil d'informations de caractère national qui renvoyaient à des événements tantôt français, tantôt allemands. Les éléments relevant

des réalités socioculturelles et les spécificités culturelles des deux pays constituaient un critère de départ pour notre choix. Ainsi, les élections dans les deux pays répondaient parfaitement à nos attentes et aux besoins de notre étude sur les procédés de transfert des aspects culturels.

Ne pouvant pas dépasser les dimensions de l'article, nous nous limitons à esquisser une seule typologie des aspects socioculturels. Elle nous permettra de systématiser le contenu du corpus et de voir que « les potentiels porteurs de l'étrangeté »<sup>1</sup> apparaissent majoritairement sous forme de noms propres.

## 2. Typologie des phénomènes socioculturels et la division des noms propres

En ce qui concerne notre corpus, nous avons relevé que la plupart des exemples relevant du socioculturel, à savoir 83% d'entre eux<sup>2</sup>, appartient à la catégorie des noms propres. Nous appuyons la division de nos exemples sur l'onomastique « distinguant deux groupes principaux de noms propres : les noms de personne (les anthroponymes) et les noms de lieux (les toponymes) » (Grzenia, 1998 : 19). La présence des noms propres à base « descriptive ou mixte » dans notre corpus que nous avons mentionnée plus haut fait apparaître une troisième catégorie, notamment celle de « référents culturels » (Ballard, 2001 : 13). Les trois catégories suivantes seront examinées au cours de l'analyse :

- 1 - **Les anthroponymes** qui traitent des noms de personnes; la plupart des anthroponymes provenant de notre corpus désignent les hommes politiques français ou allemands et les candidats à la présidentielle et aux élections régionales, ainsi que les personnalités connues dans le monde audiovisuel.
- 2 - **Les toponymes** qui se rapportent aux noms de lieux (villes, départements, régions, mais aussi les noms des monuments).
- 3 - **Les référents culturels** qui comprennent les noms des partis politiques, des fêtes, des institutions scolaires, administratives ou culturelles, ainsi que les noms des périodiques.

Dans la partie suivante du présent article, d'abord seront brièvement examinées les propriétés caractéristiques présentées par les noms propres français et allemands au niveau morpho-lexical où on fera une distinction entre les noms propres « purs » et les noms propres « à base descriptive ou mixte » (Jonasson, 1994). Ensuite, la présence de l'article défini dans le nom propre sera examinée. Finalement, on verra les techniques de traduction à l'aide desquelles les traducteurs traduisent les noms propres. On montrera les exemples adéquats pour illustrer chaque procédé.

## 3. Propriétés typiques des noms propres (Npr)

Sur le plan de la constitution morphologique et lexicale, nous avons cerné dans notre corpus et distingué deux types principaux de Npr français et allemands, à savoir les Npr « purs » et les Npr « à base descriptive ou mixte » :

Dans le premier cas, il s'agit « de formes nominales spécialisées dans le rôle de Npr » (Jonasson, 1994 : 35) ; « ce sont les Npr purs qui sont les Npr par excellence, les Npr prototypiques » (1994 : 38). Les Npr purs sont en général utilisés pour désigner les personnes : *Lionel Jospin, Wolfgang Böhmer, Jean-Marie Le Pen, Gerhard Schröder, Pierre Lescuré, Angela Merkel, Arlette Laguiller, Edmund Stoiber, Jean-Pierre Chevènement, José Bové, etc.*, et lieux : *le Tarn, l'Aveyron, la Seine, Calais, Paris, Cannes, Saran, Montpellier, la France, Erfurt, Köln, Aachen, Ramstein, Sachsen-Anhalt*, etc. Nous pouvons voir que l'absence d'article est de règle pour les anthroponymes

français et allemands : « en règle générale, l'article est absent devant le nom propre - surtout devant ceux qui désignent les personnes » (Charaudeau, 1992 : 24) ; « Personennamen ohne Beifügung werden im Allgemeinen ohne Artikel gebraucht » (Duden, 1998 : 566).

Par contre, on a les toponymes dans les deux langues qui sont précédés de l'article. Ainsi, en français, les noms de pays, de fleuves et de départements sont introduits par l'article défini. Les noms géographiques désignant les villes en sont dépourvus. En allemand, les noms de pays, de régions et de villes s'emploient en général sans article. En ce qui concerne les noms de Länder indiquant la division administrative du territoire allemand, les noms de région sont accompagnés de l'article défini, p.ex. *die Pfalz*, *das Ruhrgebiet*, mais les noms d'unités administratives ne prennent pas d'article, p.ex. *Bayern*, *Sachsen*, *Hessen*... Or, dans le cas des noms de Länder qui s'écrivent avec un trait d'union, l'article est absent : *Sachsen-Anhalt*.

Le deuxième groupe comprend les Npr descriptifs ou mixtes qui sont majoritairement associés à d'autres types de lieux que ceux mentionnés plus haut, notamment à des rues, places, ponts, bâtiments, monuments, ainsi qu'à des organisations, partis politiques, institutions et à des journaux, etc. Quand on va le voir, un grand nombre d'entre eux « constitue une véritable description du particulier qu'ils désignent » (Jonasson, 1994 : 36). Ainsi, les Npr descriptifs sont constitués « par une ou plusieurs forme(s) lexicale(s) commune(s) ou descriptive(s), (...) qui peuvent être un ou plusieurs Nc, éventuellement accompagnés de modificateurs adjectivaux ou prépositionnels (1994 : 36). C'est le cas des exemples comme *l'Ecole des Ponts et Chaussées*, *la Bastille*, *l'Opéra de la Bastille*, *la place du Châtelet*, *le pont du Carrousel*, *la Croisette*, *die Süddeutsche Zeitung*, *Bild*, *le Canal plus*, *le CSA (le Conseil supérieur de l'audiovisuel)*, *das BKA (das Bundeskriminalamt)*, *la CGT (la Confédération générale du travail)*. Nombreux sont dans notre corpus les noms des partis politiques qui sont composés uniquement de Nc : *die CDU (die Christlich Demokratische Union)*, *le PS (le Parti socialiste)*, *le PC (le Parti communiste)*, *die FDP (die Freie Demokratische Partei)*, *le FN (le Front National)*, *le RPR (le Rassemblement pour la République)*, *l'UDF (l'Union pour la démocratie française)*. On constate également l'existence de Npr appartenant à des types mixtes, qui contiennent des Npr purs et des Nc, tels que *la rue de Rivoli*, *la rue Racine*, *le Palais de l'Élysée*, *le Centre Georges Pompidou*, *la Haute-Garonne*, *Madame Figaro*, *die SPD (die Sozialdemokratische Partei Deutschlands)*. Comme le remarque Jonasson, l'absence et la présence de l'article devant le Npr peut être liée aux caractères respectivement purs et descriptifs ou mixtes. Ainsi, elle constate que « si l'absence de l'article est de règle pour certains types de Npr purs, les Npr descriptifs ainsi que les Npr mixtes exigent avec quelques exceptions la présence de l'article défini » (1994 : 38). Les exemples cités ci-dessus le prouvent : ils prennent presque tous l'article lorsqu'ils sont employés pour référer au particulier qu'ils désignent. Il faut pourtant signaler une exception, telle que le Npr du journal allemand *Bild*.

On peut donc constater, d'après Jonasson que les Npr purs sont ceux qui morphologiquement et lexicalement forment « le noyau dur de la catégorie des Npr. Leur forme lexicale spécialisée dans le rôle du Npr les fait en général reconnaître comme tels en dehors de tout contexte (en vertu du manque d'association à un concept) » (1994 : 41). Par contre, quant aux Npr contenant des éléments descriptifs auxquels est associé un contenu conceptuel, « leur statut de Npr est plus périphérique » mais ils se distinguent pourtant des Nc par « le figement de leur formule » (au lieu de *place de la Nation*, on ne pourra pas dire *Place Nationale*, si on veut référer au même endroit particulier à Paris, bien que

les deux formules soient à peu près synonymes), et par « le lien dénominateur qui les lie directement à un seul particulier » (1994 : 41).

#### 4. Traduction des Npr

L'intraduisibilité des Npr apparaît quasiment comme un trait définitionnel de la catégorie du Npr. Il en est ainsi dans un article de Mańczak (1981), selon qui l'intraduisibilité des Npr serait « la propriété la plus pertinente pour caractériser les Npr et les distinguer des Nc » (Jonasson, 1994 : 25). Selon ses calculs basés sur quelques chapitres des *Misérables* de Hugo, plus de 99% des Npr restent non-traduits dans la traduction polonaise de ce roman. Par ailleurs, cela fait plus d'un siècle déjà que Georges Moore affirmait que « tous les noms propres, quelque imprononçables qu'ils soient, doivent être rigideusement respectés » (cité par Connes, 1959 : 138, in : Ballard, 2001 : 11). Plus de nuance concernant la possibilité de francisation des Npr est cependant observable chez Georges Mounin (1955) : « (...) la volonté d'atteindre à l'illusion d'un texte écrit directement dans notre langue (...) comporte tout au moins une limite infranchissable : les noms propres, qu'il faut garder dans la forme étrangère toutes les fois qu'elle n'est pas francisée » (1995 : 78, in : Ballard, 2001 : 15). Plus tard, en joignant en quelque sorte la position de Mounin, J. Delisle (1993) parlera de l'adaptation des Npr dans TA : « Tout texte à traduire renferme une proportion variable d'éléments d'informations qui échappent presque complètement à l'analyse du sens. Le traducteur les retranscrit tout simplement dans le TA sans vraiment avoir besoin d'interroger le contexte ou la situation pour en dégager le sens, d'où le terme « report ». (...) Les éléments d'information faisant généralement l'objet d'un report sont les noms propres, les nombres, les dates, etc. (...) Bien sûr, il y a des exceptions : les unités de mesure qu'il faut parfois convertir (10 m.p.h. : 16km/h), les noms propres qu'il convient d'adapter dans certains genres de textes<sup>3</sup> (Mrs Smith : Mme Dupont), certains toponymes (Antwerp : Anvers ; London : Londres), etc. (Delisle, 1993 : 124, in : Ballard, 2001 : 15-16). Comme le remarque Ballard, ce qui réunit ces textes à la manière d'un fil conducteur, c'est le principe de la non-traduction du Npr, « présenté comme une sorte d'impératif catégorique chez Moore, assorti d'une petite restriction pour ce que Mounin appelle la francisation et Delisle, l'adaptation » (2001 : 16).

Or, les études de Ballard (1993, 1998, 2001), Newmark (1984), Bagajewa (1992), Lehrer (1992) sur la traduction des Npr montrent que « les choses ne sont pas toujours si simples » (Ballard, 1993 : 193) et qu'il existe tout un éventail de traitements de Npr dans le processus de la traduction. On ne peut pas nier le fait que le Npr, en tant qu'élément faisant partie de la culture d'une société donnée et en tant que désignateur d'un référent unique, n'a pas d'équivalents dans la langue et culture d'arrivée. Or, « la traduction étant par nature recherche d'équivalence, il est évident qu'il y a contradiction théorique entre les termes. De ce point de vue la non-traduction du nom propre s'apparenterait au processus de l'emprunt tel qu'on le pratique couramment avec des termes dont la contrepartie n'existe pas dans l'autre langue » (Ballard, 1998 : 201-202).

Or, il existe un bon nombre de ceux-ci qui ne suivent pas la règle de la non-traduisibilité et par conséquent qui ne sont pas identiques dans les deux langues. « Le développement des études traductologiques a fait apparaître que si la visée de l'identité était fort louable, elle représente un idéal impossible. A cette notion mythique on a substitué la vision plus réaliste d'une équivalence négociée entre deux langues-cultures » (2001 :

17). C'est alors cette négociation que nous allons observer dans ce qui suit à travers des procédés concernant le Npr situé hors contexte. En se servant des témoignages, on visera à explorer les différents degrés de traduisibilité du Npr. Ceux-ci s'étendent du simple report à la traduction plus ou moins littérale, en passant par les procédés d'assimilation graphique et phonétique.

#### 4.1. Le report

Delisle (1999) définit le terme « report » comme une « opération du processus de la traduction par laquelle certains éléments d'information du texte de départ qui ne nécessitent pas une analyse interprétative sont transcodés tels quels ou non dans le texte d'arrivée » (1999 : 68). Ballard (2001) ajoute que « le report constitue le degré zéro de la traduction du signifiant » (2001 : 18). On a remarqué qu'un nombre considérable de Npr se traduit par report dans notre corpus et cela concerne les trois catégories dégagées, à savoir les anthroponymes, les toponymes et les référents culturels :

1. Tous les anthroponymes, c'est-à-dire les prénoms et les noms de famille des personnes appartenant au monde réel résistent à la traduction et sont préservés dans leur forme originale dans le TA. Ainsi, on ne traduit pas les noms de *Jacques Chirac*, *Lionel Jospin* ou bien *Jean-Pierre Chevènement* en allemand, ni les noms de *Gerhard Schröder* ou *Angela Merkel* en français.

2. Comme le remarque Newmark (1984), les noms de lieux à l'intérieur des villes (rues, places, etc.) ne sont généralement pas traduits : « names of streets and squares are not usually translated : (1984 : 73). Nous évoquerons ainsi quelques sous-catégories relevées dans notre corpus où le report est pratiqué :

- Les noms de villes, de départements ou de région :

*Calais* : *Calais*

*Saran* : *Saran*

*Erfurt* : *Erfurt*

*Ramstein* : *Ramstein*

*le Tarn* : *Tarn*

*l'Aveyron (m)* : *Aveyron*

*le Val-de-Marne* : *Val-de-Marne*

*le Nord-Pas-de-Calais* : *Nord-Pas-de-Calais*

*la Haute-Garonne* : *die Haute-Garonne*

- Les noms de places :

*la place du Châtelet* : *die place du Châtelet*

*la place de la Nation* : *die place de la Nation*

On peut voir que le nom commun français « place » n'est pas traduit en allemand mais rapporté dans sa forme originale. De plus, il est à noter que l'article féminin défini français « la » est traduit en allemand par l'article féminin défini.

- Les noms de rues ou de boulevard :

*la rue de Rivoli* : *die rue de Rivoli*

*la Croisette* : *die Croisette*

Comme dans les cas précédents, ici aussi, le substantif français « rue » est gardé dans sa forme d'origine dans la langue allemande. Les articles français sont traduits en allemand.

- Le nom d'école :

*l'Ecole des Ponts et Chaussées : die Ecole des Ponts et Chaussées*

Le substantif français « école » n'est pas traduit dans la langue allemande. L'article défini français « l' » (f) devient « die » en allemand.

- Les noms de monuments :

*le Louvre : der Louvre*

*la Bastille : die Bastille*

Seuls les articles masculin et féminin français sont traduits en allemand.

3. Dans la catégorie des référents culturels, on peut signaler que les noms de journaux ou de périodiques ne se traduisent pas ; or, on note que les Français traduisent l'article des journaux allemands :

*die Süddeutsche Zeitung : la Süddeutsche Zeitung*

*Bild : Bild*

*Madame Figaro : Madame Figaro*

De plus, on a aussi relevé que le nom de chaîne française est préservé tel quel en allemand. L'article français « le » est traduit par l'article « der » en allemand.

*le Canal plus : der Canal plus*

Nous avons vu plus haut les cas où le Npr est préservé dans son intégrité. Cela permet de conserver dans le TA des éléments sonores ou visuels qui rappellent son origine et de renvoyer à une réalité différente dont il « représente des aspects spécifiques en tant qu'expression d'un référent unique » (Ballard, 2001 : 102). On est d'accord avec Ballard lorsqu'il dit que « le fait d'utiliser le terme report, comme opération élémentaire de traduction, signifie bien que l'on n'est pas en situation d'échec face à un intraduisible, mais en situation de traduction face à un élément qui ne peut être traité que de cette façon en raison de sa nature » (2001 : 16). La nature de désignateur rigide de Npr constitue l'une des raisons pour laquelle on pratique le report.

De plus, comme le fait remarquer Jarmołowicz (2004 : 111), le report d'un terme étranger dans le texte cible permet de garder le mieux la couleur de la culture de départ. Pourtant, on ne peut pas négliger le fait qu'un nombre trop élevé de termes étrangers peut perturber et même bloquer la compréhension du message et en conséquence l'acte de communication. C'est donc au traducteur de décider combien de mots étrangers peut contenir et « supporter » le texte d'arrivée, la culture donnée et ses récepteurs (2004 : 111).

## 4.2. L'assimilation graphique et phonétique

Les procédés d'assimilation graphique et phonétique dictés par le confort de la prononciation et de la lecture sont observables aussi bien dans l'histoire que dans les pratiques contemporaines. C'est ainsi que Mounin (1955) a décrit le processus de l'assimilation phonétique : « Jusqu'au XVIIIe siècle à peu près, l'acquisition des noms propres étrangers se faisant surtout par la voie de la langue parlée, les langues étrangères étant d'ailleurs peu lues, c'est presque toujours une phonétique française qui les exprime en français ; Londres et non London, Douvres et non Dover, Brême et non Bremen, Mantou, Milan, Naples, et non Mantova, Milano, Napoli (...) (1955 : 78-79, in :

Ballard, 2001 : 44). Le souci de privilégier la prononciation et l'orthographe de la langue réceptrice était aussi l'un des principes dont s'occupaient E.Nida (1964) ou J.-C. Margot (1979). Leurs recommandations consistent à se conformer aux exigences du système phonologique de la langue d'arrivée car si on le fait pas, on risque d'exposer le lecteur aux problèmes de prononciation. « Par exemple, en ngambay (Tchad), il serait faux de rendre Jésus par Jezu, alors que cette langue ne connaît ni le son « j », ni le son « z », ni le son « u » du français (...) » (Margot, 1979 : 51, in : Ballard, 2001 : 46).

Il en est ainsi de certains toponymes relevés dans notre corpus :

Comme il s'agit des noms de lieux appartenant aux deux « langues-cultures »<sup>4</sup> (français-allemand), nous avons distingué des noms allemands qui existent sous une forme francisée :

*Köln* : *Cologne*

*Aachen* : *Aix-la-Chapelle*

*Sachsen-Anhalt* : *la Saxe-Anhalt*

... et des noms français qui existent sous une forme germanisée :

*Paris* : *Paris*

*la Seine* : *die Seine*

Même si la différence n'est pas graphiquement marquée dans les noms tels que *Berlin*, *Paris* ou *la Seine*, elle est pourtant audible. Le nom de la capitale allemande est prononcé par les Allemands comme [berli:n] où le « i » est une voyelle longue, fermée et accentuée tandis que les Français l'articulent avec une nasale finale [berle]. Quant au nom du fleuve français, il est prononcé en allemand comme [se:n], avec une voyelle longue. Il est aussi à noter que l'article français « la » est traduit par l'article défini « die » en allemand. De plus, le nom de land allemand « Saxe-Anhalt » qui n'a pas d'article en allemand, en reçoit pourtant en français « la Saxe-Anhalt ».

Etant donné le contact permanent des langues et l'oralité comme son caractère primordial, l'assimilation phonétique est « un processus vivant qui affecte aujourd'hui encore les emprunts faits d'une langue à l'autre » (Ballard, 2001 : 28).

#### 4.3. Traduction plus ou moins littérale

Nous avons remarqué que certains noms de monuments, de bâtiments ou de place peuvent avoir une traduction. Il s'agit des Npr mixtes ou descriptifs contenant soit un Nc et un Npr, soit uniquement des Nc. « Ce sont des cas où le nom propre fonctionne en tout ou en partie comme un surnom, une définition descriptive » (Ballard, 2001 : 31). C'est la raison pour laquelle nous parlons, d'après Ballard, de la traduction littérale : le nom propre est constitué par un syntagme dont la structure est préservée et dont le Npr même est gardé dans sa forme originale et dont les éléments lexicaux sont rendus par leur équivalent habituel. Voici les exemples :

*le Palais de l'Elysée* : *der Elysée-Palast*

*le Centre Georges Pompidou* : *das Zentrum Georges Pompidou*

Ainsi, dans les deux premiers exemples, c'est le terme générique indiquant la classe d'objet à laquelle appartient le Npr considéré qui est traduit. On peut noter que les Nc traduits en allemand sont également accompagnés des articles définis.

Or, on a aussi relevé deux exemples à base descriptive où les deux Nc sont traduits en allemand :

*le pont du Carrousel : die Karussellbrücke*  
*la Place de la Bourse : der Börsenplatz*

Dans le premier cas, le substantif allemand *das Karussell* ayant subi l'assimilation phonétique et graphique est un emprunt à la langue française *le carrousel*. Dans le deuxième exemple, deux substantifs français *la place* et *la bourse* sont traduits en allemand par leurs équivalents lexicaux : *der Platz* et *die Börse*. Ainsi, le Npr est un mot composé dans lequel le Nc catégorisateur se trouve à la fin et détermine l'article du mot.

## 5. En guise de conclusion

En résumé, nous pouvons dire que les procédés de traduction de Npr montrent qu'un bon nombre de cas repose sur le simple report du terme étranger. Or, ceux-ci sont parfois limités par le processus d'assimilation phonétique et graphique d'un Npr dans la LA et la traduction plus ou moins littérale. De plus, les éléments relevant de la grammaire, comme p.ex. les articles définis subissent, eux aussi, une traduction. C'est au traducteur de tenir compte du fait que les mêmes Npr peuvent prendre une autre forme dans une autre langue. « He [the translator] must be extremely sensitive to the nuances of current developments, international relations and national feelings, which are immediately reflected in some of the geographical names, especially in those of the unicultural group » (Bagajewa, 1992 : 353). Le matériau analysé confirme que cette remarque ne concerne pas uniquement les toponymes mais aussi d'autres Npr.

## Bibliographie

- Bagajewa, I., « Geographical names: Problems of equivalence and translatability », dans *Translation and Meaning*. Édition par B. Lewandowska-Tomaszczyk et M. Thelen, Maastricht: Rijkshogeschool Maastricht, Faculty of Translation and Interpreting, 1992, tome II, p. 349-354.
- Ballard, M., « Le nom propre en traduction », dans *Babel, Revue Internationale de la Traduction*, no. 39, 1993, p. 194-211.
- Ballard, M., « La traduction du nom propre comme négociation », dans *Palimpsestes Traduire la culture*, Presses de la Sorbonne Nouvelle, no. 11, 1998.
- Ballard, M., *Le nom propre en traduction*, Paris, Ophrys, 2001.
- Benveniste, E., *Problèmes de linguistique générale*, tome II, Paris, Gallimard, 1974.
- Charaudeau, P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Paris, Hachette Education, 1992.
- Duden - das Fremdwörterbuch, Mannheim, Brockhaus, 1998.
- Grevisse, M. et Goose, A., *Nouvelle grammaire française*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1995.
- Grzenia, J., *Słownik nazw własnych*, Warszawa, Wydawnictwo Naukowe PWN, 1998.
- Jarmołowicz, J., « Specyfika przekładu utworów dramatycznych na podstawie wybranych węgierskich dramatów współczesnych », dans *Hungarologia : język i kultura*, 2004, p. 89-119.
- Jonasson, K., *Le nom propre. Constructions et interprétations*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1994.

Lehrer, A., « Principles and Problems in Translating Proper Names », dans *Translation and Meaning*. Édition par B. Lewandowska-Tomaszczyk et M. Thelen, Maastricht: Rijkshogeschool Maastricht, Faculty of Translation and Interpreting, tome II, 1992.

Lewicki, R., *Obcość w odbiorze przekładu*, Lublin, Wydawnictwo Uniwersytetu Marii Curie-Skłodowskiej, 2000.

Molino, J., « Le nom propre dans la langue », dans *Langages*, no.66, 1982, p. 5-20.

Mounin G., *Les problèmes théoriques de la traduction*, Paris, Gallimard. 1963.

Newmark, P., *Approaches to translation*, Oxford - New York, Pergamon Press, 1984.

Newmark, P., *A Textbook of Translation*, New York, Prentice Hall, 1988.

Nida, E., *Towards the Science of Translating*, Leiden, Brill, 1964.

## Notes

<sup>1</sup> Expression introduite par R.Lewicki "potencjalne nośniki obcości" (2000: 46).

<sup>2</sup> Le nombre total d'exemples provenant de notre corpus est de 109 (y compris les noms propres et les noms communs). Les noms propres sont au nombre de 91, ce qui constitue 83,48% de la totalité des cas.

<sup>3</sup> A titre d'exemple, la tendance à recourir à l'adaptation des noms propres est observable dans les contes et histoires pour les enfants, dans les pièces de théâtre ou encore dans les séries télévisées d'origine étrangère adaptés dans les autres pays.

<sup>4</sup> Terme introduit par M.Ballard (2001).